

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, par résolution, lors de sa séance ordinaire tenue le 5 juillet 2022, l'ordonnance suivante :

**ORDONNANCE RELATIVE À LA VITESSE PERMISE SUR LA RUE JARRY  
ENTRE LE BOULEVARD DE L'ACADIE ET LE BOULEVARD SAINT-LAURENT**

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

**(R.R.V.M., c. C-4.1, ART. 3 AL. 9)**

**ORDONNANCE N<sup>o</sup> 14-22-23**

1. Réduire la limite de vitesse de 50 km/h à 40 km/h sur la rue Jarry entre le boulevard de l'Acadie et le boulevard Saint-Laurent;
2. Implanter une zone scolaire réduisant la vitesse à 30 km/h sur la rue Jarry, aux abords des écoles Barclay et Camille Laurin, entre la rue Birnam et l'avenue De l'Épée;

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal, le 6 juillet 2022

La secrétaire d'arrondissement,  
**Lyne Deslauriers**